

## L'essentiel sur ma carte

Vous avez l'obligation de présenter votre carte d'assurance-maladie lors du recours à n'importe quelle prestation médicale en Suisse ou dans un pays européen. La carte d'assurance peut comporter deux types de données :

### 1 Les données d'identification (enregistrement obligatoire)

Elles sont imprimées et enregistrées par Assura sur la bande magnétique de votre carte. Vos différents prestataires de soins peuvent les reprendre automatiquement, sans avoir à vous les redemander à chaque visite, simplifiant ainsi la gestion administrative de votre dossier (par ex. à la pharmacie ou en cas d'admission à l'hôpital).

**Ces données d'identification sont :**

- Noms et prénoms
- Numéro d'AVS
- Date de naissance
- Sexe
- Nom et numéro d'identification de l'assureur-maladie
- Numéro d'identification de la carte d'assurance
- Date d'expiration de la carte d'assurance
- Votre adresse
- Adresse de facturation de l'assureur-maladie
- Informations concernant votre couverture d'assurance de base
- Informations concernant votre couverture d'assurance complémentaire (uniquement d'hospitalisation)

Vous pouvez en tout temps faire rectifier des erreurs ou signaler des changements en nous écrivant (Assura, CP 61 – 1009 Pully) ou en nous appelant au 0842 277 872.

*(Max Fr. 0.08/min pour le réseau fixe. Tarifs mobile selon fournisseur)*

En présentant votre carte d'assurance à votre prestataire de soins, vous autorisez celui-ci à accéder en ligne à vos données d'identification.

### 2 Les données médicales (enregistrement facultatif)

Enregistrer ces informations médicales sur la puce de votre carte peut notamment faciliter le suivi de traitements ou diagnostics nécessitant la coordination de plusieurs intervenants médicaux ou encore optimiser votre prise en charge dans une situation d'urgence.

**Les données médicales qu'il est possible d'enregistrer sur votre carte sont :**

- Groupe sanguin et transfusion
- Immunisation (données sur les vaccins)
- Transplantation
- Allergies
- Maladies et séquelles d'accidents
- Médication
- Personnes à contacter en cas d'urgence
- Existence d'une carte de donneur d'organes
- Souhaits en matière de santé en cas d'incapacité (directives anticipées)

### Qui peut enregistrer, modifier ou effacer ces données médicales ?

En tant qu'assuré, vous pouvez à tout moment demander aux prestataires de soins listés ci-dessous d'enregistrer, modifier ou effacer des données sur votre carte.

- Médecins
- Pharmaciens
- Dentistes
- Chiropraticiens
- Sages-femmes
- Physiothérapeutes
- Ergothérapeutes
- Infirmières et infirmiers
- Logopédistes/orthophonistes
- Diététiciens

Assura n'a en aucun cas accès à ces données.

Les prestataires de soins ne pourront modifier les informations ou y avoir accès sans votre consentement.

### Comment protéger mes données médicales d'un accès non autorisé ?

Chez un prestataire de soins mentionné plus haut :

- Saisissez votre code PUK (imprimé au recto de cette lettre, en-dessous de votre carte d'assurance) dans l'appareil approprié de votre prestataire de soins.
- Activez la fonction PIN de votre carte d'assurance.
- Entrez votre code PIN.

**Attention :** les données ne pourront pas être lues en cas d'urgence, sans validation du code PIN !

**L'assureur-maladie ne connaît pas vos codes PIN et PUK.**

### Validité

La nouvelle carte annule et remplace l'ancienne carte. Veuillez détruire l'ancienne dès réception. **En cas de changement d'assureur-maladie ou à l'expiration de la carte**, votre assureur-maladie vous en établira une nouvelle.

### Comment transférer mes données médicales sur ma nouvelle carte ?

Ces données ne peuvent être reprises automatiquement. Vous devez demander à votre prestataire de soins d'imprimer une copie des données enregistrées sur votre ancienne carte et de les intégrer ensuite manuellement sur votre nouvelle carte. Nous vous recommandons alors de détruire votre ancienne carte ou de faire effacer les éventuelles données médicales enregistrées.

### Perte, bris et vol

En cas de perte, de bris ou de vol de la carte, merci de nous en informer immédiatement afin qu'une nouvelle carte soit émise. Une participation financière de Fr. 10.– vous sera alors demandée.

Retrouvez ces informations sur [www.assura.ch/carte](http://www.assura.ch/carte) ou [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)